



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

Berser
Levrault

030-213000037-20170502-DEC201722-AU

Réf. : DEC/2017/n°22/3.6

Objet : convention d'occupation du domaine public fluvial – VNF

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment en matière de louage de choses n'excédant pas douze ans,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'extension du cimetière communal,

Considérant que la commune s'est rapprochée de Voies Navigables de France « VNF », Etablissement public de l'Etat, propriétaire d'une parcelle attenante, cadastrée AN 140, qui accepte de céder à la commune l'emprise nécessaire à la réalisation de son projet d'extension, soit 577, 08 m2 à détacher de cette parcelle,

Considérant qu'afin de ne pas retarder le projet communal, et considérant l'accord de VNF sur la cession à intervenir, VNF propose une mise à disposition dudit terrain dans l'attente de la passation de l'acte de vente,

DECIDE

ARTICLE 1:

La commune prend à bail, dans l'attente de la formalisation de l'acte de vente, l'emprise de la parcelle AN 140 appartenant à Voies Navigables de France, délimitée au plan annexé à la convention, aux fins de permettre l'extension du cimetière communal

ARTICLE 2 :

La convention est conclue moyennant un loyer annuel de 207. 75 euros.

ARTICLE 3:

La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une publication.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 2 mai 2017

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09